

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-six le vingt et un Mars, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Etaient présents (11) :** : BARTHES Daniel, REY Philippe, GABAUDE Chantal, BAGNATI Sylvain, VIALLES Gisèle, MAS Dominique, REYNES Jacqueline, GALINIER Norbert, VALETTE Céline, CABROL Emilie, Jean Remi ANTON,

**Absents :** Dionisio Alain, TOURNIER DEGRYSE Marie Noëlle, ESTAQUE Isabelle a donné procuration à Jean Remi ANTON, MORLIERE Ludovic a donné procuration à GALINIER Norbert,

**Votants : (13)**

**Secrétaire de séance :** GISELE VIALLES

**DELIBERATION 2026-06**

**Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-1 et L2122-2 ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger.

**CONSIDERANT** que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

**CONSIDERANT** que le pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**\*DECIDE** d'approuver la création, de 4 postes d'adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**



**Le Maire D. BARTHES**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)